

L'essentiel de la loi

Transition énergétique pour la croissance verte

*Jocelyne BLASER DREAL Occitanie
CRCBTP et CeRCAD*

*Atelier de l'innovation
Tarbes 22 février 2017*





**-40% ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ENTRE 1990 ET 2030**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

**DIMINUTION DE NOTRE
CONSOMMATION D'ÉNERGIE**



**-20%
En 2030** **-50%
EN 2050**

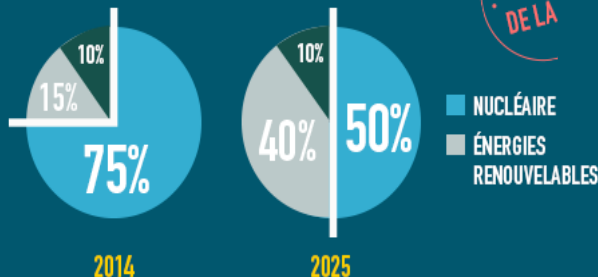
@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE



**-30% CONSOMMATION
ÉNERGIES FOSSILES
EN QUINZE ANS**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

50% DE NUCLÉAIRE EN 2025



@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE



**1/3 DE L'ÉNERGIE
QUE NOUS CONSOMMONS
SERA RENEUVELABLE
DANS QUINZE ANS**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

La transition énergétique s'articule autour :

- de l'**État**, avec les régions à travers un volet transition énergétique ambitieux dans les contrats de plan État-régions ;
- des **collectivités locales**, avec les plans climat air énergie territoriaux qui deviennent de la compétence exclusive des intercommunalités et constituent leur cadre d'action en matière de transition énergétique ;
- des **entreprises** qui vont bénéficier d'un fort soutien (procédures simplifiées, délais de recours raccourcis, appels d'offres, financement facilité, accompagnement technique) ;
- des **citoyens**, mieux informés, mieux aidés financièrement (achat de véhicules propres, rénovation des logements et lutte contre la précarité énergétique...).



Les 8 chapitres de la loi :

- 1 Objectifs : Définir les objectifs communs, renforcer l'indépendance énergétique de la France, lutter contre le changement climatique**
- 2 Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois**
- 3 Transports propres : Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français**
- 4 Économie circulaire : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage**
- 5 Énergies renouvelables : Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires**
- 6 Énergie nucléaire : renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens**
- 7 Simplification : Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité**
- 8 Agir ensemble : Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble**



Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

État actuel :

- 44 % de la consommation énergétique de la France en 2012
- Secteur le plus consommateur d'énergie
- Gisement majeur d'efficacité énergétique
- 123 millions de t de CO2 émises / an par les bâtiments

OBJECTIFS :

- Evolution de la réglementation
- 500 000 rénovations de logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes dans un objectif de baisse de 15% de la précarité énergétique d'ici 2020 (art 3)
Avant 2025, rénovation de tous les bâtiments résidentiels privés dont consommation $E_p > 330 \text{ kW/m}^2/\text{an}$ [étiquettes F et G] (art 5)
- Création de 75 000 emplois grâce aux travaux engagés.

➤ Une stratégie nationale à l'horizon 2050 en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le parc public et privé, résidentiel ou tertiaire, révisée tous les 5 ans (art 4 > ajout art L 1901-2 du CCH)

Des mesures pour accentuer la rénovation du parc existant (CITE, Eco pTZ, « habiter mieux », accompagnement des copropriétés fragiles, Eco chèque Région,)

➤ Des mesures pour améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs E+C-

Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

➤ Des mesures pour accentuer la rénovation du parc existant

- **Levée des freins liés aux règles d'urbanisme** (art. 7 > art L123-5-2 du CU) ✓
Le maire peut accorder des dérogations aux règles d'urbanisme (emprise au sol, hauteur, implantation et aspect extérieur) qui feraient obstacles aux travaux d'isolation des bâtiments.
- **Critère de performance énergétique minimale à respecter pour les logements proposés à la location** (art 12 > modifie loi 89-462 tendant à améliorer les rapports locatifs) → **es logements HLM faisant l'objet d'un contrat de location-accession** (art 13 > modifie art L443-7 du CCH) ✓
- **Obligation de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique** (ravalement façade, réfection de toiture, travaux de rénovation importants, travaux d'aménagement ...) (art 14 > art L111-10 du CCH). ✓
- **Exigences acoustiques** lors de travaux de rénovation en zone de bruit (art 14) ✓
- Obligation croissante de travaux dans le secteur tertiaire (art 17) →
- **Création d'un fonds de garantie pour la réno** pour aider au financement des travaux (art 20) ✓



Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

➤ Des mesures pour accentuer la rénovation du parc existant

- **Plateformes territoriales de la rénovation énergétique** (art 22 > L232-2 CNRJ) : elles accompagnent les particuliers dans leurs travaux de rénovation.
7 plates formes actuellement en place en Occitanie + 3 en projet
- **Tiers financement** (art. 23) →
Création d'un cadre opérationnel pour le tiers financement par des sociétés publiques. Il permet l'avance des fonds aux particuliers souhaitant engager des travaux.
- Travaux pour **individualisation des frais de chauffage** dans les immeubles pourvu d'un chauffage commun (art 26 > modifie loi n°65-557) ✓
- **Déploiement des compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et d'électricité (Linky)** (art. 28) pour mieux informer les usagers sur leur consommation. →
- **Certificats d'économie d'énergie dédié à la lutte contre la précarité** (art. 30 > crée art L221-1 dans CNRJ). Les actions financées seront réalisées auprès de ménages à revenus modestes. ✓





Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

➤ Des mesures pour améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs

- **Possibilité pour les collectivités ayant la compétence urbanisme d'imposer des règles de construction plus exigeantes que la réglementation** (art. 8-I > art L123-1-5 du CU)

Les documents d'urbanisme peuvent désormais imposer que les nouvelles constructions soient à un standard plus exigeant que la réglementation, pour intégrer notamment les énergies renouvelables.

- **Des constructions publiques exemplaires** et chaque fois que possible à énergie positive ou à haute performance environnementale (art. 8-II) 



- Possibilité de dépasser les **règles relatives au gabarit** pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou à énergie positive si le RU le permet (art. 8-IV > art L128-1 du CU) 

- Définition d'un **bâtiment à faible empreinte carbone** : bâtiment construit en minimisant sa contribution aux émissions de GES sur l'ensemble de son cycle de vie

- **Prise en compte des GES** pour les constructions neuves dès 2018 (art 14-V)



Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

- **Création d'un carnet de suivi et d'entretien numérique du logement** (art.11 > ajout art L111-10-5 au CCH) : obligatoire pour les constructions neuves dont PC déposé à compter du 01/01/17. 
- **Utilisation des matériaux biosourcés** encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments (art 14-VI)
- **Attestation de respect de la RT** : l'organisme certificateur doit avoir signé une convention avec le ministre de la construction (art 15 > modifie art L 11-9-1 du CCH)
- Création du **conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique** 
- **Improprété à la destination en matière de performance énergétique**





Transports : Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

État actuel :

- 28 % des émissions de gaz à effet de serre en 2013 : 1^{er} secteur émetteur
- Le transport routier représente 15 % des émissions nationales de particules et 56 % des émissions d'oxydes d'azote.

OBJECTIFS :

- Réduire notre dépendance aux hydrocarbures > 10% de l'énergie consommée dans les transports issues d'EnR en 2020 et 15% en 2030
- Améliorer le maillage et l'accessibilité des territoires
- Renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air

- Une stratégie pour le développement de la mobilité propre
- Des mesures en faveur des véhicules à faibles émissions (notamment les véhicules électriques) et pour encourager le covoiturage et l'autopartage.
- Des mesures pour favoriser les modes doux
- Des mesures complémentaires pour préserver la qualité de l'air



Économie circulaire : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

Le système linéaire de notre économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter – a atteint ses limites

OBJECTIFS :

Une **stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire** (art 69) révisée tous les 5 ans

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières
 - La réduction de 10 % de déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
 - Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2015.
 - La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
 - La réduction à 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.
- **Promotion de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et territoriale et de l'économie de fonctionnalité**
- **Des mesures de prévention des déchets et de lutte contre les gaspillages**
- **Des mesures pour améliorer le tri, le traitement des déchets et le réemploi**

Énergies renouvelables : Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires



En 2012, 14 % de l'énergie que nous avons consommée était d'origine renouvelable.

OBJECTIFS :

- Multiplier par plus de 2 la part des énergies renouvelables dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans.
- Porter à 32% la part des EnR dans la consommation finale d'énergie en 2030

- **De nouvelles modalités de soutien et de participation au financement des projets**
- **Des mesures de simplification des procédures et de réduction des délais**
- **De nouvelles dispositions concernant les concessions hydroélectriques**
- **Des mesures en faveur de la méthanisation, de l'éolien et du stockage**



Merci pour votre attention !

Pour en savoir plus :

- **Site internet MEDDE** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html>
- **Rubrique à lire, à voir, à partager** (brochures, dossier de presse, vidéos) :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-A-lire-voir-et-partager-.html>
- **Site internet Votre énergie pour la France** (magazine) :
<http://www.votreenergiepourlafrance.fr/>